RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 18 juillet 2022

Date de l'annonce publique : 08/07/2022 — Date de la convocation des conseillers : 08/07/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	0
Procuration	CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).
Absences	CARELLI, conseillère.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1
Référence	CC.2022-07-18 - 2.04
Point de l'ordre du jour	2.04
Objet	**Acte notarié - Acquisition par la Commune (emprise sise à Roeser)**

Le conseil communal,

Vu l'acte du 14 juillet 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 20911 avec Madame LUCAS Olga Maria Anna : acquisition d'une place voirie sise à Roeser, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser comme suit :
  - Numéro 1250/2438, lieu-dit: "Grand-Rue", place voirie, contenant 30 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 300,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 20911 du 14 juillet 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 juillet 2022

Le bourgmestre, **Le secrétaire,**